



**DELIBERATION N° 25/124 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DU
1ER OCTOBRE 2025**

**CHÌ APPROVA U PRUCESU VERBALE DI A CUMMISSIONE PERMANENTE DI
U 1MU D'OTTOBRE DI U 2025**

REUNION DU 29 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre, la Commission Permanente, convoquée le 21 octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTES ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS à Mme Véronique ARRIGHI
Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Chantal PEDINIELLI
Mme Julia TIBERI à M. Saveriu LUCIANI

ETAIT ABSENT : M.

Paul-Félix BENEDETTI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 60,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (14) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le procès-verbal de la Commission Permanente du 1^{er} octobre 2025, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 29 octobre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Maupertuis', with a horizontal line drawn underneath the name.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 OCTOBRE 2025

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI U PRUCESU VERBALE DI A
CUMMISSIONE PERMANENTE DI
U 1MU D'OTTOBRE DI U 2025**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU 1ER OCTOBRE 2025**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Hors Commission

RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements prévoit que le procès-verbal de chaque séance délibérante est arrêté au commencement de la séance suivante.

En application de ces dispositions, il convient d'adopter, lors de la Commission Permanente du 29 octobre 2025 le procès-verbal de la séance précédente, joint au présent rapport.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**COMMISSION PERMANENTE DELIBERANTE
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

REUNION DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

Le 1^{er} octobre 2025, à 14 heures 55, les membres de la **Commission Permanente**, dûment convoqués par **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**, se sont réunis dans l'hémicycle Jean-Paul de ROCCA SERRA.

Cette réunion se tient sous son format délibérant et en mode mixte présentiel / audiovisuel.

Le Vice-président Hyacinthe VANNI exerce la présidence de séance. Il procède à l'appel nominal.

Sont présents dans l'hémicycle :

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse, Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA et Jean-Martin MONDOLONI.

Sont présents par connexions audiovisuelles :

Mmes et MM. Paul-Joseph CAITUCOLI, Angèle CHIAPPINI, Saveriu LUCIANI, Jean-Michel SAVELLI et Julia TIBERI.

Sont représentés :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse par M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée, Mme Véronique ARRIGHI par Mme Françoise CAMPANA, Mme Chantal PEDINIELLI par M. Jean-Martin MONDOLONI.

Assistent à la réunion :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse, M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle,
M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse,
M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse,
Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports.

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Raportu n° 263 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Commissione Permanente di u 23 di lugliu di u 2025.

Rapport n° 263 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 23 juillet 2025.

Le Vice-président VANNI expose le contenu du rapport. Aucun des participants ne souhaitant intervenir, il met la proposition de délibération aux voix.

Est absente :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

Raportu n° 267 : Mandatu speziale à a Présidente di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 267 : Mandat spécial à la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme MAUPERTUIS, qui a donné pouvoir pour la réunion, s'est préalablement déportée de l'examen de ce rapport.

Le **Vice-président VANNI** demande aux participants s'ils valident l'urgence à statuer, nonobstant des délais de transmission abrégés, motivés par la date à laquelle l'invitation afférente a été reçue.

Sont absentes :

Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS et Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

La Commission Permanente, à l'unanimité des participants, reconnaît l'urgence à statuer et accepte de délibérer sur ce rapport.

Le **Vice-président VANNI** expose le contenu du rapport. Aucun des participants ne souhaitant intervenir, il met la proposition de délibération aux voix.

Sont absentes :

Mmes Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS et Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 13
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

RAPORTI DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU /
RAPPORTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 225 : Tarifficazione è vendita di pubblicazione è prudutti derivati in e regie di ricette di i musei di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 225 : Tarifications et vente de publications et de produits dérivés au sein des régies de recettes des musées de la Collectivité de Corse.

Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a délivré un avis favorable.

Aucun des participants ne souhaitant intervenir, le Vice-président VANNI met la proposition de délibération aux voix.

Est absente :

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

Raportu n° 231 : Sustegnu à l'urrganizazione di u fistivale APLEC in Bastia.

Rapport n° 231 : Soutien à l'organisation du festival APLEC à Bastia.

Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports, expose le rapport.

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a délivré un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. Romain COLONNA tient à indiquer que plusieurs membres de « Fà Populu Inseme » ont participé à cette grande manifestation. Il fait valoir combien il est important de recevoir, fin septembre, **500 à 600 artistes Catalans, venus remplir les rues de la cité bastiaise de leur talent, tout en contribuant à l'économie de la Corse.**

Aucun autre participant ne souhaitant intervenir, le Vice-président VANNI met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n° 232 : Prugramma Interreg Italia - Francia marittima 2021/2027 - Prugettu RomaniCAP

Rapport n° 232 : Programme Interreg Italie - France maritime 2021/2027 - Projet RomaniCAP.

Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine, de l'Audiovisuel, de la Vie Associative et des Sports, expose le rapport.

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a délivré un avis favorable.

Aucun des participants ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

AMBIENTE - SVILUPPU À LONGU ANDÀ / ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Raportu n° 226 : Validazione di u prugettu di mudificazione n° 1 à u protocolu di cunvenzione di gestione trà a Cullettività di Corsica è l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica.

Rapport n° 226 : Validation du projet d'avenant n° 1 au protocole d'accord de gestion entre la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse.

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, expose le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a émis un avis favorable

Aucun des participants ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n° 227 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu d'estensione di siti Natura 2000 in favore di l'altore.

Rapport n° 227 : Avis de l'Assemblée de Corse relatif au projet d'extension de sites Natura 2000 en faveur du Gypaète barbu.

M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, expose le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a émis un avis favorable.

Mme Angèle CHIAPPINI annonce que le groupe « **Un Soffiu Novu** » votera le rapport -un peu plus particulièrement, dans la mesure où les neuf communes concernées se sont prononcées favorablement. Il s'agit, en l'espèce, d'une zone de protection spéciale ; cependant, elle souhaite profiter de la présence du **Président de l'Office de l'Environnement** pour lui demander des précisions sur une zone de protection intégrale, celle de Scandola. Elle fait observer, à cet égard, que les communes impactées se sentent un peu mises à l'écart, entre l'Etat et la Collectivité de Corse. Se rappelant avoir évoqué ce sujet lors d'une précédente session, elle voudrait par conséquent savoir où l'on en est aujourd'hui ; sachant, en outre, que le label « **UNESCO** » n'est pas encore sécurisé.

M. ARMANET accepte de passer du gypaète au balbuzard...

S'agissant du cas de Scandola et de la zone de protection intégrale (ZPI) concernant cette presqu'île, il précise que la Collectivité de Corse a recherché un consensus très large, ouvert aux intercommunalités, de façon à débattre le plus largement possible des différentes implications. A la faveur de ce consensus, la Corse a obtenu gain de cause sur les ZPI pressenties ; et l'on est donc en mesure de réécrire le décret, à partir des

amendements portés par l'**Office** et les intercommunalités, sous réserve cependant de l'attitude du ministère.

Aucun autre participant ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n^u 223 : Approvu di a cunvenzione anninca d'ogettivi è di mezi relativa à i « Percorsi Impiegu è cumpetenze » è à l'inserzione pà l'attività ecunomica per a Corsica in u 2025.

Rapport n° 223 : Approbation de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux « Parcours Emploi Compétences » et à l'insertion par l'activité économique pour la Corse en 2025.

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle, expose le rapport.

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a délivré un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI veut souligner, d'abord, l'importance de ce dispositif, qui permet la reconstruction de personnes dans différents domaines et rejoint une stratégie globale, menée avec les **Maisons Familiales Rurales**, le **Lycée Agricole** et l'association « **Amparà** » s'efforçant de récupérer les décrocheurs. Il demande, ensuite, relativement à l'excédent de **0,6 M€**, si l'Etat ne bloquerait pas le nombre de bénéficiaires potentiels.

Pour **Mme FAZI**, il y a effectivement une part de crédits non consommés, tenant à un certain nombre de difficultés. Parmi celles-ci, le fait d'avoir voulu élaborer un véritable parcours de compétences avec les chantiers d'insertion, visant à déboucher sur des emplois pérennes et stables. Sans doute, ce dispositif n'est-il pas suffisamment connu, moins de personnes que prévues se sont donc présentées ; d'où ce différentiel et les reliquats de crédits qui en résultent.

Aucun autre participant ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n° 233 : Mudificazione parziale di u regulamentu di l'aiuti è di l'azione suciale è medicusuciale relative à l'aiutu eccezzunale di fin d'annata.

Rapport n° 233 : Modification partielle du règlement d'aides et d'actions sociales et médico-sociales concernant l'aide exceptionnelle de fin d'année.

Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social, de la santé et de la Lutte Antivectorielle, expose le rapport.

La Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux a délivré un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI déclare qu'il ne partage pas du tout la vision politique inhérente à ce dossier. Pour lui, on ne doit pas faire d'économies dans le social, annoncer qu'un quart seulement des ayants-droits sont

bénéficiaires de cette aide exceptionnelle, pour ensuite amputer ce quart au prétexte de vouloir mieux aider. C'est un raisonnement confus, voire irrationnel.

Au lieu de chercher à réaliser des économies sur le dos de l'aide sociale, le **Conseil exécutif** devrait plutôt se demander pourquoi un certain nombre de familles corses ne sollicitent pas ces dispositifs. En l'espèce, le rapport indique d'un côté que **80 %** des bénéficiaires sont des personnes isolées, **60 %** d'entre eux ont plus de 60 ans, et de l'autre, il propose de ramener l'aide aux familles monoparentales ou ayant des mineurs en précarité : ce faisant, la dotation sera réduite de **0,7 M€** à **0,5 M€**.

M. BENEDETTI aurait compris, à la rigueur, que l'on veuille répartir autrement cette enveloppe, mais alors, à montant inchangé ; de surcroît, il fait observer que le **Conseil exécutif** plafonnerait le quotient familial au 5^e enfant, au détriment des familles plus nombreuses. Il a donc, par conséquent, l'impression de lire un rapport procédant d'une vision « ultra ». Ou alors, il y aurait eu des aides abusives, ce qu'il ne pense pas, en l'absence d'enquêtes administratives le démontrant.

Aussi, invite-t-il le **Conseil exécutif** à retirer ce rapport. Enlever ainsi **160 €** aux bénéficiaires avant Noël ne lui semble guère pertinent. N'ayant pas voulu demander le transfert du dossier en séance publique, il peut espérer une attitude constructive en retour.

Mme FAZI, en réponse, commence par préciser qu'il ne s'agit pas d'une aide légale : elle conserve un caractère facultatif. Elle rappelle, ensuite, que le budget de l'aide sociale, loin d'être diminué, a tout de même augmenté de **30 M€** et il serait quelque peu contradictoire de chercher à le réduire, aujourd'hui, de **0,2 M€**. Faisant observer, enfin, que les familles jusqu'au 7^e enfant bénéficient des aides mensuelles temporaires, elle estime judicieux d'éviter les situations de cumul, de façon à rationaliser un peu mieux l'ensemble des dispositifs.

Il lui semble donc abusif de reprocher à l'**Exécutif** de « tirer sur l'ambulance », quand dans le même temps, les budgets sociaux s'avèrent en augmentation constante et que le périmètre de certaines aides est élargi pour lisser les effets de seuil pénalisant ceux qui sont positionnés juste au-dessus des minima sociaux.

Aussi, peut-elle affirmer que ce rapport n'est pas fait pour limiter les fonds ni léser des individus.

M. BENEDETTI n'en maintient pas moins qu'un nombre important de personnes vont se retrouver lésées.

Mme FAZI fait remarquer que l'on ne peut pas reprocher au **Conseil exécutif** la situation budgétaire de la Collectivité, notamment au niveau de l'endettement, tout en lui demandant toujours plus. Cela étant, elle se déclare disposée à retirer le rapport pour le retravailler en commission : on s'apercevra, ce faisant, que l'**Exécutif** ne se trompe pas.

Le Vice-président VANNI constate que le rapport est retiré.

M. Romain COLONNA fait observer que le rapport retiré ayant déjà été instruit en elle a déjà été instruit en commission, qui a formulé un avis écrit.

M. BENEDETTI complète le propos : le rapport repassera, mais autrement.

Le **Vice-président VANNI** en conclut qu'il y aura donc une nouvelle réunion de la **Commission**, avec M. **BENEDETTI**.

SVILUPPU ECUNOMICU - IMPIEGU - INNUVAZIONE / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI - INNOVATION

Raportu n° 265 : Cunsultazioni di a Cullittività di Corsica pà a suciità di ghjestionì di u fondu prufissionali di capitali investimentu TRAVALCÀ relativa a mudifica di u regulamentu di u fondu è seguiti da dà.

Rapport n° 265 : Consultation de la Collectivité de Corse par la société de gestion du fonds professionnel de capital investissement TRAVALCÀ concernant la modification du règlement du fonds et suites éventuelles.

En préalable, le **Vice-président VANNI** demande aux participants s'ils valident l'urgence à statuer, nonobstant des délais de transmission abrégés, tels que motivés par le **Conseil exécutif**.

La Commission Permanente, à l'unanimité de ses membres, reconnaît l'urgence à statuer et accepte de délibérer sur ce rapport.

M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse, expose le rapport.

Aucun des participants ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

N'a pas Participé :

M. Paul-Félix BENEDETTI.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 1

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 234 : Risiliazioni à bonu à bonu di l'enfiteusi accunsintitu u 21 di dicembri di u 2017 da l'anzianu Cunsigliu ginirali di Corsica suttana à a cumuna d'Aiacciu par l'edifiziu chjamatu « Foyer Notre-Dame » - puteri datu à u sgiò cunsiglieru esecutivu Dominique Livrelli.

Rapport n° 234 : Résiliation amiable du bail emphytéotique consenti le 21 décembre 2017 par l'ex-conseil général de la Corse-du-Sud à la commune d'Aiacciu et portant sur le bâtiment dénommé « Foyer Notre-Dame » - pouvoir donne à M. Dominique Livrelli, conseiller exécutif de signer l'acte authentique correspondant.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Aucun des participants ne souhaitant intervenir, le Vice-président VANNI met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

CUNTROLLU-VALUTAZIONE / CONTRÔLE - ÉVALUATION

Raportu n° 238 : Adesione di a Cullettività di Corsica à a Sucetà Francese di a Valutazione - Prugramma 6131 Valutazione di e pulitiche publiche.

Rapport n° 238 : Adhésion de la Collectivité de Corse à la Société Française de l'Evaluation (SFE) - Programme 6131 Evaluation des politiques publiques.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Aucun des participants ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

SISTEMI D'INFURMAZIONE / SYSTÈMES D'INFORMATION

Raportu n° 219 : Annessu prugettu rilativu à u prugettu Gertrude IV (lugiziale destinatu à l'inventariu di u patrimoni u culturale) - Assistenza, mantenimentu è evuluzione.

Rapport n° 219 : Annexe-projet relative au projet Gertrude IV (logiciel destiné à l'inventaire du patrimoine culturel) - Assistance, maintenance et évolutions.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Aucun des participants ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0

Rapport n° 224 : Adesione di a Cullettività di Corsica à l'associu « coTer-Numérique ».

Rapport n° 224 : Adhésion de la Collectivité de Corse à l'association « coTer-Numérique ».

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, expose le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a délivré un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Aucun des participants ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

FUNDIARIU / FONCIER

Raportu n° 220 : Annullazione di l'affittu enfiteoticu incù a cumuna di A Vulpaiola.

Rapport n° 220 : Résiliation du bail emphytéotique avec la commune de A Vulpaiola.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, expose le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a délivré un avis favorable.

Le **Vice-président VANNI** voudrait savoir si ce terrain va être laissé à l'abandon.

M. PAOLINI précise que l'intercommunalité a en projet d'aménager un terrain sportif.

Ce en quoi le **Vice-président VANNI** se félicite : l'établissement scolaire local manquait d'un tel équipement à proximité.

Aucun autre participant ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 221 : Virsamentu d'una suvvinzioni à l'associu « Prvidenza di l'anziani cunsiglieri ginirali di Corsica suttana ».

Rapport n° 221 : Convention de moyens 2025 Association « Prévoyance des anciens conseillers généraux de Corse-du-Sud ».

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI formule une remarque sur la durée de ce dispositif.

Aucun autre participant ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n° 222 : Dumanda di rimessa di grazia furmulata da un agentu di a Cullettività di Corsica chì hà fattu valè i so diritti à a ritirata.

Rapport n° 222 : Demande de remise gracieuse formulée par un agent de la Collectivité de Corse ayant fait valoir ses droits à la retraite.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Aucun des participants ne souhaitant intervenir, le Vice-président VANNI met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n° 261 : Mudifica di u quattru di l'effettivu di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 261 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, expose le rapport.

La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI pensait qu'après la présentation d'un document de cadrage type **REO**, on disposerait de davantage de visibilité. Mais il n'en voit pas davantage aujourd'hui : aussi, n'est-il pas en mesure de déterminer, sur la base de ce rapport, combien de postes seront adoptés en fonctions de mutations, changements de grades ou résultats de concours.

Il lui paraît à peu près certain que **18** postes d'encadrement sont créés, **5 à 6** postes d'agents techniques dans les établissements scolaires. **18** postes s'avèrent, sans doute, nécessaires étant donné qu'il y a plus d'une centaine de cadres en contrats à durée déterminée permanents. Encore faut-il expliquer les implications de ces créations de postes de titulaires, en termes d'effets sur les précaires, de compensations ou d'incidences financières : à cet égard, le **Conseil exécutif** livre toujours des almanachs complexes, difficiles à saisir sans la maîtrise des tableaux et bases de données afférents. Il lui revient cependant, à titre de pédagogie et de transparence, de fournir des documents plus précis.

Pour le **Vice-président VANNI**, tous ces postes ont du être prévus au **REO**.

M. PAOLINI se déclare favorable à l'organisation d'une réunion plus technique, dans un cadre de commission, sur le **REO** et ses impacts budgétaires ou au niveau des effectifs, avec un souci de transparence.

Dans le cas d'espèce, il fait observer que ce rapport découle de l'adoption, par délibération de l'**Assemblée de Corse**, des modifications apportées au **REO**, dans le cadre du nouvel organigramme de l'administration de la Collectivité. Il participe en effet de leur mise en œuvre et à ce titre, doit respecter des procédures de publicité -auquel cas, une fois les postes

visés pourvus, les autres seront supprimés ; ou encore, intégrer les avancements convenus avec le **Rectorat**. Il n'y aura donc pas de créations nettes, et l'on raisonne bien à effectif constant.

Aucun autre participant ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Romain COLONNA, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Nadine NIVAGGIONI, Hyacinthe VANNI.

N'ont pas Participé :

Mmes et MM. Paul-Félix BENEDETTI, Angèle CHIAPPINI, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 7

FURESTE / FORÊTS

Raportu n° 236 : Compra di materiali specifici à ghjuvare di u geniu furistieru è approvu di e convenzione relative à i dispositivi d'estate pè a sorveglianza è di quelle relative à a realizzazione di cantieri di brusgera cuntrullata - Prugramma 2025.

Rapport n° 236 : Acquisition de matériels spécifiques destinés aux forestiers sapeurs, et approbation des conventions relatives aux dispositifs estivaux de surveillance et de celles relatives à la réalisation de chantiers de brûlage dirigé - Programme 2025.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse, expose le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a délivré un avis

favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Aucun des participants ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 237 : Suvvenzione eccezzunale à ghjuvure d'Acqua Publica per l'accunciatura è a sicurizazione di a canalizazione d'adduzione d'acqua biitoghja (AEP) situata in galleria tecnica in u tunellu di Bastia.

Rapport n° 237 : Subvention exceptionnelle en faveur de Acqua Publica concernant la réparation et la sécurisation de la canalisation d'adduction d'eau potable (AEP) située en galerie technique dans le tunnel de Bastia.

M. BENEDETTI s'est préalablement déporté de l'examen de ce rapport.

M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif en charge de l'Aménagement du territoire, de l'Energie, du Logement, des Bois et Forêts, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Energie de la Corse, expose le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a délivré un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. Saveriu LUCIANI souhaite livrer plusieurs remarques au Conseil exécutif. En premier lieu, il constate qu'il manque 347 000 € soit 40 % de

la dotation, ce qui s'avère considérable. Il voudrait savoir si **Acqua Publica**, ayant à sa charge plus de la moitié de la somme, aura les moyens de compenser. En second lieu, il trouve dommage que la **CAB** n'apporte pas de financements, sur un dossier concernant la région bastiaise qui connaît une situation contrainte dans le domaine hydraulique : des difficultés d'approvisionnement sont donc à prévoir si rien d'autre n'était fait. Nonobstant cela, il se déclare favorable à la réalisation projetée.

M. PAOLINI déclare souscrire à ces propos : il s'agit, en effet, d'une infrastructure essentielle pour le Grand Bastia, couvrant environ **50 000** usagers. L'investissement nécessaire est conséquent (**0,8 M€**), l'Etat, sollicité pour **0,4 M€** n'en apporterait que **50 000 €**, laissant une somme considérable à la charge de la régie. La Collectivité n'aura pas les moyens de majorer sa participation (**140 000 €**), pour les raisons budgétaires que tout le monde ici comprendra. Quant à l'**Agence de l'Eau**, là encor elle ne contribue pas, en dépit du caractère ultra-stratégique de cet ouvrage.

Aucun autre participant ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

Est absent :

M. Paul-Félix BENEDETTI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

**POUR : 14
CONTRE : 0
ABST : 0
NPPV : 0**

**CUUPERAZIONE TERRITORIALE EURUPEA MEDITERRANIA È
INTERNAZIONALE / COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE
MÉDITERRANÉENNE INTERNATIONALE**

Raportu n° 228 : Affettazione di i crediti chî accorrenu à a mubilizazione di dui voluntarii di sulidarità internaziunale (VSI) in sustegnu à a cuuperazione dicentralizata di a Cullettività di Corsica (2025-2026).

Rapport n° 228 : Affectation des crédits nécessaires à la mobilisation de deux VSI en appui à la coopération décentralisée de la Collectivité de Corse (2025-2026).

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse, expose le rapport.

La Commission des Affaires Européennes et des Relations Inter-méditerranéennes a délivré un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Aucun des participants ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

Est absent :

M. Paul-Félix BENEDETTI.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n° 235 : Affettazione di i crediti chì accorrenu à a messa in opera di u prugettu di cuuperazione Corsica-Québec 2025.

Rapport n° 235 : Affectation des crédits nécessaires à la mise en œuvre du projet de coopération décentralisée Corse-Québec 2025.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse, expose le rapport.

La Commission des Affaires Européennes et des Relations Inter-méditerranéennes a délivré un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Aucun des participants ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 241 : Adesione di a Cullettività di Corsica à u Centru di Spertizia nant'à i Risichi, l'Ambiente, a Mubilità è l'Accunciamentu.

Rapport n° 241 : Adhésion de la Collectivité de Corse au Centre d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse, expose le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a délivré un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Aucun des participants ne souhaitant intervenir, le Vice-président VANNI met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n^u 242 : Mudificazioni di u pianu di finanziamentu di a sizzioni 2 di u prughjettu di criazioni di una via verdi da a cità d'Aiacciu à a cumuna di A Bastilicaccia.

Rapport n° 242 : Modification du plan de financement de la section 2 du projet de création d'une voie verte reliant la ville d'Aiacciu à la commune d'A Bastilicaccia.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse, expose le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a délivré un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

M. Paul-Félix BENEDETTI ne voit pas d'inconvénient à des modifications de plan de financement. Il fait observer, cela étant, que le système de vase communicant s'avère défavorable à la Corse : l'Etat, au prétexte qu'il a clôturé son plan de relance, n'apporte pas les **0,8 M€** prévus et on va donc compenser au moyen du **FEDER** ; sauf que celui-ci n'est pas une

enveloppe extensible. On a besoin, par conséquent, de davantage de précisions, de façon à pouvoir apprécier l'impact qui devrait en résulter au niveau de ce fonds, qui n'est d'ailleurs plus si élevé que cela : quelles sont les disponibilités, comment redéployer et sur quoi piochera-t-on ?

M. ACQUAVIVA n'est pas choqué par le raisonnement de **Paul-Félix BENEDETTI** dans sa logique globale, qui pourrait même être élargie à l'ensemble des dispositifs financiers de l'Etat : notamment, le **PTIC**, qui finance des infrastructures, implique par conséquent des croisements avec les choix d'investissements de la Collectivité et en l'occurrence, on s'apercevra bientôt qu'il y a « loin de la coupe aux lèvres ».

S'agissant du **FEDER**, une question d'engagement des travaux se pose aussi, et il convenait d'achever préalablement la section 1. Par ailleurs, si cette enveloppe devient moins disponible, c'est parce que la consommation s'accélère ; et s'il reste des financements pour les voies vertes, on devrait s'interroger sur le fait que le télé-portage rentre dans cette catégorie.

Un bilan d'étape du **PTIC** et des financements mobilisés par l'Etat va être dressé prochainement, il sera l'occasion d'apporter des clarifications au niveau des entrées, des sorties, des engagements non respectés, et de la comparaison avec les programmes européens.

Aucun autre participant ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n° 243 : Dumanda di prurugazioni di l'inchiesta publica, di a dichjarazioni d'utilità publica è di l'arrestatu d'auturizzazioni ambiintali riguardu à l'asestu di a Strada d'Arrochju à Livanti d'Aiacciu è criazioni d'isulotti di cumpensazioni ecologica.

Rapport n° 243 : Demande de prorogation de l'enquête publique, de la déclaration d'utilité publique et de l'arrêté d'autorisation environnementale relatifs à l'aménagement de la Pénértrante Est d'Aiacciu et création des îlots de compensation écologique.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse, expose le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a délivré un avis favorable.

Aucun des participants ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Raportu n° 244 : Rinnuvata di dui cunvinzioni di diligazioni di cumpitenzi di liveddu 2 in materia di trasportu sculari da cuncluda cù a cumuna d'OCANA è u Campus AgriCorsica U Rizzanesi - Sartè.

Rapport n° 244 : Renouvellement de deux conventions de délégation de compétence de niveau 2 en matière de transport scolaire à conclure avec la commune d'OCANA et le Campus AgriCorsica U Rizzanesi - Sartè.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif en charge des infrastructures portuaires et aéroportuaires, Président de l'Office des Transports de Corse, expose le rapport.

La Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, a délivré un avis favorable. La Commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable.

Pour **M. Paul-Félix BENEDETTI**, qu'il y ait des communes ayant la volonté de lutter contre l'éloignement de la ruralité, pour se rapprocher de communes plus importantes et des centres d'enseignement -notamment d'enseignements spécialisés, s'avère une bonne chose. Mais il serait judicieux, dès lors, d'envisager des mutualisations, y compris avec des communes plus riches. Il est relativement peu probable, en effet, que le car reliant Ocana au Rizzanese soit complet dès son départ ; et dans cet esprit, la Collectivité de Corse devrait jouer un rôle initiateur, de promouvoir du transport dans le rural, en facilitant la constitution de groupements d'intérêt économique ayant vocation à développer le transport en zone rurale, y compris en étant capables d'accueillir différents types d'usagers. En l'espèce, seule Ocana va fournir sa part contributive, il s'agit pourtant d'une petite commune.

M. ACQUAVIVA fait valoir, d'abord, que la Collectivité de Corse est autorité organisatrice des transports en Corse, sauf lorsque des **EPCI** en prennent l'initiative : actuellement, elle finance **150** lignes au moyen d'un budget de **24 M€**. Cette situation appelle des évolutions, et le **PADDUC** y veillera, en termes de mobilités, de rationalisation des dessertes comme de mutualisation des publics. Rien n'interdit, à cet égard, à un transporteur scolaire d'accueillir d'autres types de clientèles, moyennant adaptation des procédures.

De façon plus globale, ensuite, il met en exergue le choix politique de gratuité fait en faveur de 10 500 élèves, sans équivalent dans les autres régions, mais qui a son coût : sans être remis en cause, il nécessitera une réflexion plus fine, à l'échelle des territoires et des publics. Et cela, pas uniquement pour des raisons budgétaires, mais de façon, aussi, à mieux désenclaver certains territoires.

Aucun autre participant ne souhaitant intervenir, le **Vice-président VANNI** met la proposition de délibération aux voix.

La Commission Permanente a adopté.

Ont voté Pour :

Mmes et MM. Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Romain COLONNA, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Jean-Michel SAVELLI, Julia TIBERI, Hyacinthe VANNI.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABST : 0

NPPV : 0

Ensuite de quoi, constatant que l'ordre du jour a été épuisé, le **Vice-président VANNI** lève la réunion à 16h40.

Fait à Aiacciu, le 1^{er} octobre 2025

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ANNEXE

1^{er} OCTOBRE 2025

ORDINE DI U GHJORNU / ORDRE DU JOUR

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 263 : Approvazione di u pruceddu verbale di a Cummissione Permanente di u 23 di lugliu di u 2025.

Rapport n° 263 : Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 23 juillet 2025.

Raportu n° 267 : Mandatu speciale accordatu à a Signora Presidente di l'Assemblea di Corsica.

Rapport n° 267 : Mandat spécial accordé à Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 225 : Tarifficazione è vendita di pubblicazione è prudutti derivati in e regie di ricette di i musei di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 225 : Tarifications et vente de publications et de produits dérivés au sein des régies de recettes des musées de la Collectivité de Corse.

Raportu n° 231 : Sustegnu à l'organizzazione di u festivale APLEC in Bastia.

Rapport n° 231 : Soutien à l'organisation du festival APLEC à Bastia.

Raportu n° 232 : Prugramma Interreg Italia - Francia marittima 2021/2027 - Prugettu RomaniCAP

Rapport n° 232 : Programme Interreg Italie - France maritime 2021/2027 - Projet RomaniCAP.

AMBIENTE - SVILUPPU À LONGU ANDÀ / ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Raportu n° 226 : Validazione di u prugettu di mudificazione n° 1 à u protocolu di cunvenzione di gestione trà a Cullettività di Corsica è l'Uffiziu di l'Ambiente di a Corsica.

Rapport n° 226 : Validation du projet d'avenant n° 1 au protocole d'accord de gestion entre la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse.

Raportu n° 227 : Avisu di l'Assemblea di Corsica nantu à u prugettu d'estensione di siti Natura 2000 in favore di l'altore.

Rapport n° 227 : Avis de l'Assemblée de Corse relatif au projet d'extension de sites Natura 2000 en faveur du Gypaète barbu.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 223 : Approvu di a cunvenzione anninca d'ogettivi è di mezi relativa à i « Percorsi Impiegu è cumpetenze » è à l'inserzione pà l'attività ecunomica per a Corsica in u 2025.

Rapport n° 223 : Approbation de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relative aux « Parcours Emploi Compétences » et à l'insertion par l'activité économique pour la Corse en 2025.

Raportu n° 233 : Mudificazione parziale di u regulamentu di l'aiuti è di l'azzione suciale è medicusuciale relative à l'aiutu eccezzunale di fin d'annata.

Rapport n° 233 : Modification partielle du règlement d'aides et d'actions sociales et médico-sociales concernant l'aide exceptionnelle de fin d'année.

SVILUPPU ECUNOMICU - IMPIEGU – INNUVAZIONE / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI - INNOVATION

Raportu n° 265 : Cunsultazioni di a Cullittività di Corsica pà a suciità di ghjestioni di u fondu prufissiunali di capitali investimentu TRAVALCÀ relativa a mudifica di u rigulamentu di u fondu è seguiti da dà.

Rapport n° 265 : Consultation de la Collectivité de Corse par la société de gestion du fonds professionnel de capital investissement TRAVALCÀ concernant la modification du règlement du fonds et suites éventuelles.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 234 : Risiliazioni à bonu à bonu di l'enfiteusi accunsintitu u 21 di dicembri di u 2017 da l'anzianu Cunsigliu ginirali di Corsica suttana à a cumuna d'Aiacciu par l'edifiziu chjamatu « Foyer Notre-Dame » - puteri datu à u sgiò cunsiglieru esecutivu Dominique Livrelli.

Rapport n° 234 : Résiliation amiable du bail emphytéotique consenti le 21 décembre 2017 par l'ex-conseil général de la Corse-du-Sud à la commune d'Aiacciu et portant sur le bâtiment dénommé « Foyer Notre-Dame » - pouvoir donné à M. Dominique Livrelli, conseiller exécutif de signer l'acte authentique correspondant.

CUNTROLLU-VALUTAZIONE / CONTRÔLE - ÉVALUATION

Raportu n° 238 : Adesione di a Cullettività di Corsica à a Sucetà Francese di a Valutazione - Prugramma 6131 Valutazione di e pulitiche publiche.

Rapport n° 238 : Adhésion de la Collectivité de Corse à la Société Française de l'Evaluation (SFE) - Programme 6131 Evaluation des politiques publiques.

SISTEMI D'INFURMAZIONE / SYSTÈMES D'INFORMATION

Raportu n° 219 : Annessu prugettu rilativu à u prugettu Gertrude IV (lugiziale destinatu à l'inventariu di u patrimoni u culturale) - Assistenza, mantenimentu è evuluzione.

Rapport n° 219 : Annexe-projet relative au projet Gertrude IV (logiciel destiné à l'inventaire du patrimoine culturel) - Assistance, maintenance et évolutions.

Rapport n° 224 : Adesione di a Cullettività di Corsica à l'associu « coTer-Numérique ».

Rapport n° 224 : Adhésion de la Collectivité de Corse à l'association « coTer-Numérique ».

FUNDIARIU / FONCIER

Raportu n° 220 : Annullazione di l'affittu enfiteoticu incù a cumuna di A Vulpaiola.

Rapport n° 220 : Résiliation du bail emphytéotique avec la commune de A Vulpaiola.

RISORSE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Raportu n° 221 : Virsamentu d'una suvvinzioni à l'associu « Prvidenza di l'anziani cunsiglieri ginirali di Corsica suttana ».

Rapport n° 221 : Convention de moyens 2025 Association « Prévoyance des anciens conseillers généraux de Corse-du-Sud ».

Raportu n° 222 : Dumanda di rimessa di grazia furmulata da un agentu di a Cullettività di Corsica chì hà fattu valè i so diritti à a ritirata.

Rapport n° 222 : Demande de remise gracieuse formulée par un agent de la Collectivité de Corse ayant fait valoir ses droits à la retraite.

Raportu n° 261 : Mudificazione di u quattru di l'effettivu di a Cullettività di Corsica.

Rapport n° 261 : Modification du tableau des effectifs de la Collectivité de Corse.

FURESTE / FORÊTS

Raportu n° 236 : Compra di materiali specifici à ghjuvure di u geniu furistieru è approvu di e convenzione relative à i dispositivi d'estate pè a sorveglianza è di quelle relative à a realizzazione di cantieri di brusgera cuntrullata - Prugramma 2025.

Rapport n° 236 : Acquisition de matériels spécifiques destinés aux forestiers sapeurs, et approbation des conventions relatives aux dispositifs estivaux de surveillance et de celles relatives à la réalisation de chantiers de brûlage dirigé - Programme 2025.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 237 : Suvvenzione eccezzunale à ghjuvure d'Acqua Publica per l'accunciatura è a sicurizazione di a canalizazione d'adduzione d'acqua biitoghja (AEP) situata in galleria tecnica in u tunellu di Bastia.

Rapport n° 237 : Subvention exceptionnelle en faveur de Acqua Publica concernant la réparation et la sécurisation de la canalisation d'adduction d'eau potable (AEP) située en galerie technique dans le tunnel de Bastia.

CUUPERAZIONE TERRITORIALE EUROPEA MEDITERRANIA È INTERNAZIONALE / COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE MÉDITERRANÉENNE INTERNATIONALE

Raportu n° 228 : Affettazione di i crediti chì accorrenu à a mubilizazione di dui voluntarii di solidarietà internaziunale (VSI) in sustegnu à a cuuperazione dicentralizata di a Cullettività di Corsica (2025-2026).

Rapport n° 228 : Affectation des crédits nécessaires à la mobilisation de deux VSI en appui à la coopération décentralisée de la Collectivité de Corse (2025-2026).

Raportu n° 235 : Affettazione di i crediti chì accorrenu à a messa in opera di u prugettu di cuuperazione Corsica-Quebec 2025.

Rapport n° 235 : Affectation des crédits nécessaires à la mise en œuvre du projet de coopération décentralisée Corse-Québec 2025.

INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

Raportu n° 241 : Adesione di a Cullettività di Corsica à u Centru di Spertizia nant'à i Risichi, l'Ambiente, a Mubilità è l'Accunciamentu.

Rapport n° 241 : Adhésion de la Collectivité de Corse au Centre d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).

Raportu n° 242 : Mudificazioni di u pianu di finanziamentu di a sizzioni 2 di u prughjettu di criazioni di una via verdi da a cità d'Aiacciu à a cumuna di A Bastilicaccia.

Rapport n° 242 : Modification du plan de financement de la section 2 du projet de création d'une voie verte reliant la ville d'Aiacciu à la commune d'A Bastilicaccia.

Raportu n° 243 : Dumanda di prurugazioni di l'inchiesta publica, di a dichjarazioni d'utilità publica è di l'arrestatu d'auturizzazioni ambiintali riguardu à l'assestu di a Strada d'Arrochju à Livanti d'Aiacciu è criazioni d'isulotti di cumpensazioni ecologica.

Rapport n° 243 : Demande de prorogation de l'enquête publique, de la déclaration d'utilité publique et de l'arrêté d'autorisation environnementale relatifs à l'aménagement de la Pénétrante Est d'Aiacciu et création des îlots de compensation écologique.

Raportu n° 244 : Rinnuvata di dui cunvinzioni di diligazioni di cumpitenzi di liveddu 2 in materia di trasportu sculari da cuncluda cù a cumuna d'OCANA è u Campus AgriCorsica U Rizzanesi – Sartè.

Rapport n° 244 : Renouvellement de deux conventions de délégation de compétence de niveau 2 en matière de transport scolaire à conclure avec la commune d'OCANA et le Campus AgriCorsica U Rizzanesi – Sartè.
